

Avis public



**CONSULTATION ÉCRITE
DÉROGATION MINEURE
N^o 3002133774**

Avis est donné aux personnes intéressées que compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a autorisé, lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le remplacement de la possibilité pour tout intéressé de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3002133774	20600, boulevard Gouin Ouest

La dérogation est à l'effet de permettre dans la zone H1-2-103, pour un bâtiment unifamilial isolé, un matériau de revêtement extérieur pour les murs autre que ceux autorisés, soit des panneaux d'assemblage de maçonnerie fixés mécaniquement (Suretouch), sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation.

Les documents relatifs à cette dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le 30 septembre 2020 pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois de septembre de l'an 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl